

Engagement individuel TRANSPORTEURS GRUMIERS

En référence à la Démarche Forestiers engagés mise à jour et signée par l'ensemble des partenaires de la filière bois le 21 mars 2025 à Thônes :

Je soussigné-e (NOM Prénom) :
Fonction (dirigeant-e):
Représentant l'entreprise :
Adresse :
Téléphone : Email :
SIRET:

L'entreprise s'engage à respecter les principes suivants :

- 1. Respecter la réglementation relative au transport bois rond, incluant les règles de sécurité, de circulation, et de signalisation sur tout itinéraire public ou privé ;
- 2. Utiliser des demi-charges lorsque la règlementation l'exige et si des aires de dépôt dédiées sont mises à disposition par les collectivités, dans un souci de préservation des infrastructures.
- 3. Respecter les itinéraires définis en concertation avec les exploitants forestiers et les gestionnaires de voiries locales, en évitant les chemins interdits ou inadaptés aux grumiers.





- 4. Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les dégradations des infrastructures empruntées (chemins, pistes forestières, routes communales) et, en cas de dommages, participer à la remise en état selon les conditions contractuelles ;
- 5. Contribuer à l'entretien de la desserte forestière en signalant aux collectivités compétentes toute dégradation ou anomalie constatée sur les accès.
- 6. Maintenir les lieux propres après chaque transport, en veillant à ne pas abandonner de résidus (écorces, grumes) sur les sites de chargement ou déchargement.
- 7. Installer une signalisation appropriée sur les zones d'activité (chargement/déchargement), pour informer les autres usagers de la forêt et des voies d'accès des dangers éventuels.
- 8. Faire preuve de respect et de courtoisie envers les autres usagers de la forêt, dans une optique de conciliation des usages ;
- 9. Contribuer à la préservation de l'environnement en utilisant des camions conformes aux normes récentes, en optimisant les trajets, pour réduire les émissions polluantes et limiter les impacts au sol ;
- 10. Former et sensibiliser les chauffeurs salariés de l'entreprise le cas échéant, aux spécificités du transport de grumes, notamment en matière de sécurité, d'impact environnemental et de bonnes pratiques (voir points 6 et 7);
- 11. Promouvoir la démarche Forestiers Engagés auprès des parties prenantes (exploitants, propriétaires, collectivités...) et encourager ses pairs transporteurs à rejoindre cette initiative.

Par cet engagement:

- J'autorise l'inscription de mon entreprise à la liste des signataires de Forestiers Engagés ;
- J'autorise l'inscription de mon entreprise sur l'annuaire de la filière bois des Pays de Savoie en tant que signataire de la Démarche Forestiers Engagés ;
- Je bénéficie de la promotion de celle-ci, notamment auprès des acteurs de la récolte forestière des Pays de Savoie;
- Je peux valoriser mon adhésion dans ma communication par le biais des outils mis à disposition par la gouvernance de Forestiers Engagés;
- Je certifie avoir pris connaissance du Règlement intérieur de Forestiers Engagés.
- M'engage à respecter les décisions de la Commission de Médiation [cf. Règlement intérieur de la Démarche Forestiers Engagés].

A L	.e
-----	----

Cachet de l'entreprise et signature du responsable :

